

CERV

## NOS COORDONNÉES

### Point de contact - France

Cidem - Point de contact CERV  
167 Bd de la Villette, 75010 Paris

### Responsable

Christine Marétheu

☎ (+33) 01 80 05 27 41

✉ maretheu@cidem.org

## Encadré et soutenu par :



 Cerv.org

 Cerv.org

 @cervfrance

# PROGRAMME

CERV

## Volet 3

## Engagement et participation des citoyens

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE



### Objectifs principaux

- Aider les citoyens à faire entendre leur voix
- Renforcer l'inclusion et la participation démocratique

### Budget

**2023**  
25 720 000 €

**2024**  
48 788 605 €



cervfr.org





Priorités



- Transition démocratique, (re)construction et renforcement d'une société fondée sur l'Etat de droit
- Renforcer la mémoire de l'Holocauste, des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité
- Migration, décolonisation et sociétés multiculturelles
- L'intégration européenne et ses réalisations

Critères d'éligibilité

- Organisations publiques ou privées, à but non lucratif ou organisation internationale
- Projet national ou transnational
- Doit impliquer au moins 2 organisations
- Subvention de 50 000€ minimum
- Projet de 12 à 24 mois
- Préfinancement de 60%

Priorités



- Promouvoir la participation démocratique en débattant de l'avenir de l'Europe
- Engager les citoyens concernant notre climat et la solidarité
- Lutter contre la désinformation dans le débat démocratique

Critères d'éligibilité

- Organisations de la société civile, universités publiques ou organisations internationales, à but non lucratif
- Doit impliquer au moins 3 organisations de 2 pays minimum
- Subvention de 75 000€ minimum
- Projet de 12 à 24 mois
- Préfinancement de 60%



Priorités



Jumelages de villes :

- Promouvoir le dialogue interculturel
- Sensibiliser à la richesse de l'environnement culturel de l'UE
- Promouvoir la compréhension mutuelle
- Contribuer au développement d'une identité et d'une meilleure qualité de vie européenne

Réseaux de villes :

- Sensibiliser sur le rôle des minorités européennes
- Renforcer la légitimité démocratique du processus décisionnel de l'UE
- Discuter des actions sur le climat et l'environnement
- Réfléchir à l'impact du COVID-19 sur les formes de participation civique et de solidarité

Critères d'éligibilité

- Entités publiques, à but non lucratif ou structures à but non lucratif représentant les collectivités territoriales

Jumelages de villes :

- Demandeur unique
- Doit impliquer 2 organisations de 2 pays minimum
- Minimum 50 participants dont 25 invités/internationaux
- Subvention entre 8 455 et 50 745 €
- Projet de 6 à 12 mois
- Pas de préfinancement
- Pas d'activités en ligne

Réseaux de villes :

- Doit impliquer 4 organisations de 4 pays minimum, dont 2 de l'UE
- Pas de subvention minimale ni maximale
- Projet de 12 à 24 mois
- Préfinancement de 60%

